8. Domaines de compétences par thèmes - 8.8. Environnement - 8.8.1. eau, assainissement

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU GRAND GUERET

Extrait

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le huit juillet à dix heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'auditorium de la Bibliothèque Multimédia, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Etaient présents: M. Guy ROUCHON, Mme Josiane GUERRIER suppléante de Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Christophe LAVAUD, Mme Marie-France DALOT, M. Thierry BAILLIET, Mme Olivia BOULANGER, MM. Eric CORREIA, Henri LECLERE, Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, MM. François VALLES, Guillaume VIENNOIS, Jean-Pierre LECRIVAIN, Mme Ludivine CHATENET, MM. Jean-Paul BRIGNOLI, François BARNAUD, Alain CLEDIERE, Michel SAUVAGE, Mmes Michèle ELIE, Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Armelle MARTIN, MM. Xavier BIDAN, Pierre AUGER, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : Mme Mireille FAYARD à M. Guy ROUCHON, Mme Sabine ADRIEN à M. François VALLES, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS à Mme Françoise OTT, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, M. Erwan GARGADENNEC à Mme Françoise OTT, Mme Claire MORY à M. Eric CORREIA, M. Ludovic PINGAUD à M. Henri LECLERE, Mme Corinne TONDUF à M. Guillaume VIENNOIS, M. Jacques VELGHE à M. François BARNAUD, Mme Corinne COMMERGNAT à M. François BARNAUD, M. Patrick GUERIDE à Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Philippe BAYOL à M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Patricia GODARD à Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, M. Jean-Luc MARTIAL à M. Pierre AUGER

<u>Etaient excusés</u>: MM. Thierry DUBOSCLARD, Michel PASTY, Mme Sylvie BOURDIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Mary-Line COINDAT, M. Benoît LASCOUX, Mme Véronique VADIC, M. Dominique VALLIERE, Mme Célia BOIRON, MM. Patrick ROUGEOT, Eric BODEAU

Nombre de membres en exercice: 55

Nombre de membres présents : 30

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 14

Nombre de membres excusés: 11

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres votants : 44

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul BRIGNOLI

MISE EN PLACE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LANCER UNE ETUDE DE FAISABILITE RELATIVE A LA CREATION D'UN SYNDICAT DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

Rapporteur: M. le Président

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un schéma départemental d'eau potable établi par le Conseil Départemental de la Creuse en septembre 2020, les six unités de gestion de l'eau potable suivantes: SIAEP de la Région de Boussac, SIAEP de la Rozeille, SIAEP de la Vallée de la Creuse, SIAEP d'Ahun, SIAEP du Bassin de Gouzon et la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, ont décidé d'étudier la création d'un syndicat supra en charge d'une double compétence production d'eau potable et délégation de maîtrise d'ouvrage, pour certains investissements structurants. Messieurs les Présidents des 6 unités de gestion d'eau potable proposent de créer un groupement de gestion de lancer

Qccuse of heterithing prefection and lancer 023-200034825-20220708-204, 22-DE Date de télétransmission : 13/07/2022 Date de réception préfecture : 13/07/2022

Délibération n°204/22 du 08/07/22

7. Finances locales - 7.1. Décisions budgétaires - 7.1.1. Finances

une étude de faisabilité technique et financière, pour établir une feuille de route des projets structurants à réaliser et définir le socle budgétaire de ce futur syndicat mixte départemental.

En accord entre les 6 unités de gestion, le SIAEP du Bassin de Gouzon sera le porteur principal de l'étude : il sera chargé de publier l'étude de faisabilité et de réaliser les demandes d'aides auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental de la Creuse. Les 6 unités de gestion seront associées aux décisions : passation de marché, choix du prestataire, réunions.

Le SIAEP du Bassin de Gouzon paiera les frais de l'étude, percevra entièrement les subventions et ne refacturera aux membres du groupement que le reste à charge, selon la clé de répartition définie en fonction du nombre d'abonnés de chaque unité de gestion.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à la majorité absolue des voix,

<u>CONTRE</u>: M. Guillaume VIENNOIS (3 voix avec les pouvoirs de Mmes Marie-Françoise FOURNIER et Corinne TONDUF), M. Thierry BAILLIET, Mme Françoise OTT (3 voix avec les pouvoirs de M. Erwan GARGADENNEC et Mme Véronique FEREIRA DE MATOS), Mme Josiane GUERRIER, M. Henri LECLERE, Mme Olivia BOULANGER, M. François VALLES (2 voix avec le pouvoir de Mme Sabine ADRIEN)

<u>ABSTENTION</u>: M. Pierre AUGER, M. Christophe MOUTAUD décident:

 $\$ de participer au financement d'une étude de faisabilité financière et technique pour l'aide à la création de ce futur syndicat ;

🕏 d'accepter d'intégrer un groupement de commandes entre les 6 unités de gestion : SIAEP de la Région de Boussac, SIAEP de la Rozeille, SIAEP de la Vallée de la Creuse, SIAEP d'Ahun, SIAEP du Bassin de Gouzon et la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et d'accepter que le SIAEP de Gouzon soit le porteur principal de l'étude ;

⋄ d'approuver le plan de financement comme suit :

<u>Dépenses</u>:

Etude:	100 000.00 € HT

Recettes:

Agence de l'eau Loire Bretagne (50 %):	50 000.00 € HT
Conseil Départemental de la Creuse (20 %)	20 000.00 € HT
Quote-part du SIAEP de la Région de Boussac (4 534 abonnés)	3 620.53 € HT)
Quote-part du SIAEP de la Rozeille (8 332 abonnés)	6 653.36 € HT)
Quote-part du SIAEP de la Vallée de la Creuse (2 826 abonnés)	2 256.65 € HT)
Quote-part du SIAEP d'Ahun (3 152 abonnés) :	2 516.97 € HT)
Quote-part du SIAEP du Bassin de Gouzon (4 075 abonnés)	3 254.02 € HT)
Quote-part de la CAGG (14 650 abonnés)	11 698.47 € HT)

🕏 de s'engager à inscrire au budget correspondant les crédits nécessaires, à savoir :

Accusé de réception en préfecture 023-200034825-20220708-204_22-DE Date de télétransmission : 13/07/2022 Date de réception préfecture : 13/07/2022

Délibération n°204/22 du 08/07/22

7. Finances locales - 7.1. Décisions budgétaires - 7.1.1. Finances

11 698,47 € HT, correspondant aux 14 650 abonnés, et sur la base d'une estimation de l'étude de faisabilité à 100 000 € HT.

CREDITS BUDGETAIRES A OUVRIR			
Budget / Section	Chapitre	Article	Montant € HT
Eau Potable Régie 40010 /fonct	011	6287/0706	11 698,47

🕏 d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus Et ont signé les Membres présents Pour Extrait Conforme

Le Président

Eric CORREIA

GRAND

le secrétaire de séance M. dean-Paul BRIGNOY